



Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)
Tiré à part du Journal AST 3/87

2/87 4^e année

Rue de l'Avenir

Groupements représentés

Ass. suisse des transports, AST.
Pro Juventute.
Institut suisse de la vie, ISV.
Société d'art public.
Image de la cité VS.
Association droits du piéton, ADP.
Groupe de travail «la rue» de l'EPFL.

Rédacteur responsable et coordination romande:

Alain Rouiller, AST, 16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, ☎ 022 29 68 01.

Secrétariat du GCR:

Bernard Vaney, président, Pro Juventute.
Galerie Saint-François B., 1003 Lausanne, ☎ 021 23 50 91.

Centre de documentation et appui technique:

Groupe de travail «la rue» de l'EPFL, 14, avenue de l'Eglise-Anglaise, 1006 Lausanne.
Contacts: Lydia Bonanomi, ☎ 021 47 32 95.

Contacts locaux

Genève:
Marc Houvet, Pro Juventute, 26, boulevard Helvétique, 1207 Genève, ☎ 022 36 57 77.

Fribourg:
Jean-Claude Morisod, Société d'art public, 91, rue de Lausanne, 1700 Fribourg, ☎ 037 22 82 92.

Jura:
Jean-Claude Hennet, AST, 15, rue Franche, 2800 Delémont, ☎ 066 22 88 88.

Neuchâtel:
Michel Von Wyss, AST, 3, rue du Nord, 2300 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039 28 21 16.

Valais:
Image de la cité, Gabriel Romaillet et Pierre Maret, 1, Pré-de-Savioz, 3957 Granges, ☎ 027 23 43 59 et 58 12 47.

Vaud:
Olivier Neuhaus, AST, 16, chemin de Montelly, 1007 Lausanne, ☎ 021 24 86 54.

Utilisation mesurée du sol & routes de desserte

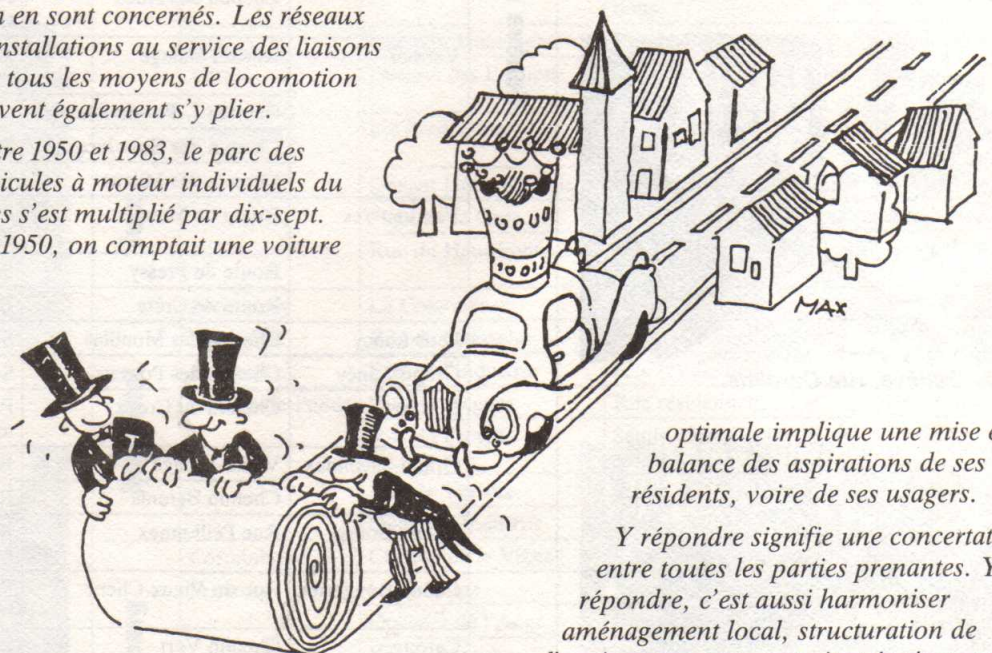
La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 postule une utilisation mesurée du sol. A ce titre, elle invite toutes les autorités responsables de l'aménagement du territoire à promouvoir une organisation spatiale qui assure, notamment, un développement contrôlé des localités.

Faire un usage modéré du sol s'applique à tous les modes de son utilisation, cela sans exceptions aucunes. Cette exigence s'applique plus particulièrement au milieu bâti. Lieux d'habitation, lieux d'activités et lieux destinés aux équipements collectifs à ciel ouvert ou non en sont concernés. Les réseaux et installations au service des liaisons par tous les moyens de locomotion doivent également s'y plier.

Entre 1950 et 1983, le parc des véhicules à moteur individuels du pays s'est multiplié par dix-sept. En 1950, on comptait une voiture

motorisé ont débouché sur une prolifération de rubans et surfaces asphaltés. Composer sans cesse avec le trafic motorisé individuel a conduit à une mise à contribution boulimique du sol. Ni la ville, ni la campagne n'ont échappé à ce phénomène de notre civilisation actuelle. Les lieux exclusivement ou essentiellement destinés à l'habitation n'ont, eux aussi, guère été épargnés par ce mode de faire.

Assurer aux quartiers d'habitation une desserte conforme à une utilisation modérée du sol et leur garantir une habitabilité



optimale implique une mise en balance des aspirations de ses résidents, voire de ses usagers.

Y répondre signifie une concertation entre toutes les parties prenantes. Y répondre, c'est aussi harmoniser aménagement local, structuration de l'environnement construit et équipement des zones à bâtir.

pour 32 habitants et, en 1983, il y en avait une pour 2,5 habitants. Augmentation du taux de motorisation et multiplication des déplacements au moyen d'un véhicule

